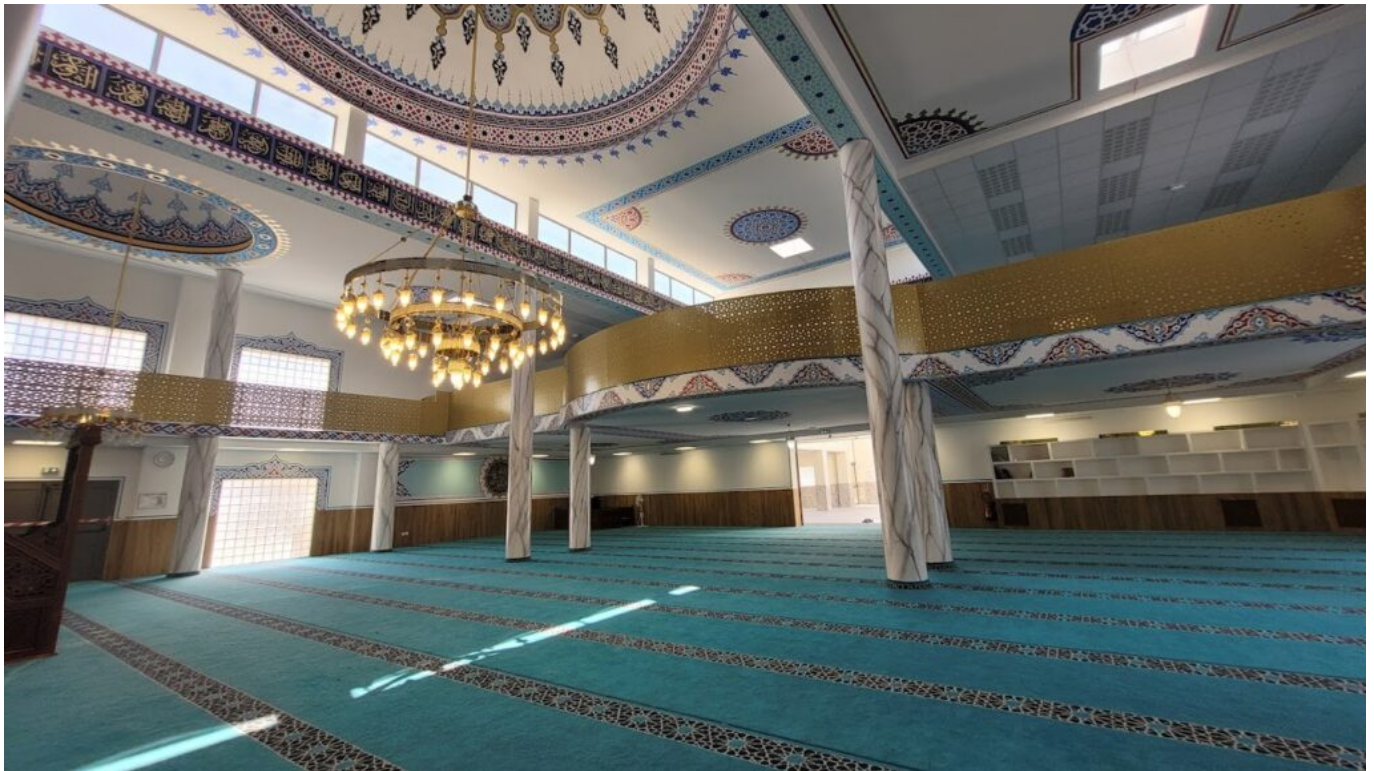


Ecrit par le 22 novembre 2024

Le Pontet : le député RN inaugure la plus grande mosquée de Vaucluse



[Joris Hébrard](#), député de la 1^{re} circonscription de Vaucluse et ancien maire du Pontet, vient d'inaugurer vendredi dernier la mosquée Fatih du Grand Avignon située 396 rue Albert-Camus au Pontet.

Aux côtés du parlementaire lors de cette inauguration : Arda Ulutaş, consul général de Turquie à Marseille, Bayram Demirtaş, président des affaires sociales et religieuses de [Ditib France](#), Bahtiyar Kargioğlu, président des affaires sociales à Ditib-Lyon, Olivier Baudry de Vaux, président de l'association Afuva (Association franco-ukrainienne Vaucluse) ainsi que les présidents des associations Franco-Turque du sud de la France.

Pour rappel, Joris Hébrard, vice-président du [groupe d'amitié France-Turquie](#) à l'Assemblée nationale, avait déjà participé à la cérémonie de pose de la première pierre en 2014 avec l'ensemble de son conseil municipal d'alors.

Écrit par le 22 novembre 2024



Initiée en 2010, ce projet d'édifice religieux porté [par l'Association Culturelle Franco-Turque d'Avignon et sa Région](#) permet désormais à la communauté musulmane locale de disposer d'un centre culturel et cultuel d'une superficie d'environ 1 500m² sur un terrain de 6 900m².

Ecrit par le 22 novembre 2024



Ce projet a été porté [par l'Association Culturelle Franco-Turque d'Avignon et sa Région](#) qui a assuré l'animation lors l'inauguration officielle de la plus grande mosquée de Vaucluse.

Le site comprend notamment un rez-de-chaussée de 946m² accueillant un patio, une salle de prière pour hommes, un funérarium, un salon de thé, des locaux techniques, un bureau... Pour sa part, l'étage de 546m² abrite une salle de prières pour femmes, 2 salle classe (soutien scolaire, cours,...), une bibliothèque, une salle de lecture, un bureau. En tout, le lieu de culte musulman pourra accueillir jusqu'à 2 700 personnes.

Ecrit par le 22 novembre 2024



En 2014, Joris Hébrard, alors maire du Pontet, avait participé à la pose de la première pierre de la nouvelle mosquée Fatih.

Parmi la trentaine de mosquées recensées dans le département, dont une vingtaine sont représentées par le Conseil départemental du culte musulman (CDCM) du Vaucluse, la nouvelle mosquée du Pontet sera la seule à disposer d'un dôme et d'un minaret. Elle est aussi la plus grande du Vaucluse.

Découvrir en vidéo l'intérieur du bâtiment (DR)

Reprise des cérémonies religieuses

Par une décision du 18 mai, le Conseil d'Etat a jugé que la reprise des cérémonies religieuses pouvait être envisagée sous réserve du respect de règles sanitaires strictes. Dès lors, le ministère de l'Intérieur et les responsables des cultes ont pu s'accorder sur les mesures à prendre pour assurer la sécurité sanitaire de tous.

Écrit par le 22 novembre 2024

Ce décret prévoit que :

- les lieux de culte seront tenus, comme tous les autres établissements recevant du public, de respecter les gestes barrières ainsi que les mesures de distanciation physique. Le gestionnaire du lieu de culte sera en charge du respect de ces prescriptions,
- les organisateurs s'assureront du respect de la règle la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes, en déterminant ce faisant le seuil maximal de fréquentation. Les organisateurs demeurent évidemment libres de fixer un seuil inférieur,
- le port d'un masque de protection sera obligatoire lors des cérémonies religieuses,
- une attention particulière sera portée sur les entrées et les sorties des édifices. Pour chaque lieu de culte, une personne identifiée sera ainsi désignée par l'organisation pour réguler le flux, veiller au nombre de personnes présentes à l'intérieur des bâtiments et éviter les attroupements aux abords de ceux-ci,
- la désinfection des mains sera obligatoire à l'entrée des lieux de culte.

Les préfets de département pourront interdire l'ouverture ou ordonner la fermeture d'un lieu de culte si ces règles ne sont pas respectées.

Par ailleurs, à ce dispositif nécessaire pour la sécurité sanitaire des fidèles comme des célébrants, viendra s'ajouter l'application de recommandations élaborées par chaque culte et adaptées à leur pratique rituelle.

« L'objectif d'une reprise généralisée des cérémonies religieuses reste le 3 juin. »

Si l'objectif d'une reprise généralisée des cérémonies religieuses reste le 3 juin, il est ainsi possible, sous la responsabilité du gestionnaire du site et dans le respect des règles et obligations convenues avec les représentants des cultes, de célébrer à nouveau, progressivement, des offices.

« Cette décision est le fruit du dialogue riche et permanent que nous avons entretenus avec les cultes depuis le début de cette crise sanitaire, explique Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur. Nous avons travaillé et trouvé une solution pour permettre la reprise des cérémonies religieuses tout en assurant la protection sanitaire de chacun. Notre volonté de protéger les Français et de limiter la circulation du virus n'a pas changé. Nous avons confiance dans la prudence et la vigilance exemplaires des responsables des cultes. »